

<http://divergences.be/spip.php?article861>



Le rapport d'autorité

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2008 - N°13. Mai/may/ 2008 - Mai 68 - Université sauvage -

Date de mise en ligne : mardi 13 mai 2008

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

Principe fondamental : la seule et unique raison d'être de l'Université sauvage est l'expansion du savoir tant du point de vue qualitatif (intensif) que du point de vue quantitatif (extensif).

<http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L220xH325/jeune-tais-toi-41830.jpg>

Finalité interne de l'Université

L'expansion qualitative exige la destruction de toutes les conditions qui lui sont non nécessaires, donc contraignantes.

1. Le rapport d'autorité

La plus gratuite de ces conditions est le rapport d'autorité. Il faut donc faire disparaître la fonction professorale qui a engendré ce type de rapport et fait naître la pseudo-fonction étudiante. Il n'y a plus ni « professeurs » ni « étudiants », mais des universitaires. L'Université sauvage se présente formellement comme une communauté homogène d'universitaires. Enseignera tout universitaire ayant le POUVOIR de propager un certain savoir, pouvoir issu de la seule POSSIBILITÉ et non de la PUISSANCE. Cette possibilité est non pas absolue mais relative : Est enseignant tout universitaire qui sait déjà ce que d'autres cherchent à apprendre ; Est enseigné tout universitaire qui cherche à savoir ce qu'un autre peut lui enseigner. Tout universitaire est tour à tour enseignant ou enseigné selon qu'il fait part de son savoir ou de son désir à l'accroître ou à le préciser.

2. Le cours du magistrat ou l'expression, condition de l'assimilation réelle du savoir

L'intérêt fondamental de la double valeur de l'universitaire (enseignant/enseigné) est de détruire le caractère univoque du rapport liant (c'est-à-dire OPPOSANT) le « professeur » à « l'étudiant ». Épuisée, la solution du « professeur » qui, de droit, dispense le savoir à une masse de consommateurs passifs, « grattant » frénétiquement ce qu'il faudra répéter à l'examen. Que doit être un enseigné ? Non pas une mémoire passive consommante, mais un esprit actif, produisant. (Cf. annexe n° 5). C'est dire que l'enseigné ne le devient réellement que lorsqu'il devient enseignant. C'est en effet l'effort d'expression du savoir qui permet une réelle assimilation de celui-ci.

3. L'examen ou le faux problème de la sélection

Dès lors, l'examen en tant que contrôle rétrospectif des connaissances n'aura plus de raison d'être. Le caractère autoritaire de la relation pédagogique disparaissant dans l'amalgame de l'universitaire (enseignant et enseigné), il n'est plus possible de concevoir sa matérialisation effective dans un examen quelconque, ni à l'entrée ni à l'intérieur de l'Université.

Chacun est susceptible de participer à l'expansion du savoir, l'Université sauvage (US) est donc ouverte à tous [1], mieux, elle est virtuellement présente en chacun. C'est pourquoi non seulement il ne peut exister d'« examen d'entrée », mais encore la notion même d'entrée est à reconsidérer. Mais alors, semble-t-il, se pose le problème de la sélection. Le seul critère de sélection possible est la capacité qu'aura l'universitaire de rester à l'US, compte tenu :

- a) de ses « raisons sociales » : rester à l'US équivaudra en effet à accepter de ne pas avoir de statut fonctionnel dans la société. Sera abolie du même coup la distinction entre ceux qui perçoivent un « traitement » et ceux qui perçoivent une « bourse » ; aucun universitaire ne pourra être « payé » (la société ne pouvant rétribuer les domaines

où elle ne retrouve pas ses normes de rentabilité), mais chacun, contribuant également à l'expansion du savoir, se verra, « entretenu » au même titre ;

b) de ses raisons intimes : toute éventuelle relation parasitaire d'un de ses membres à l'US (par un processus d'autorégulation interne que la pratique seule explicitera) se verra rapidement dénoncée, avec pour corollaire le dépérissement du membre et son rejet spontané.

Mais l'Université sauvage ne peut pas se limiter à une corporation d'universitaires. Elle est ouverte à tout individu qui manifeste le désir de participer, même d'une manière partielle ou éphémère à l'élaboration d'un savoir, ou qui éprouve le besoin d'accroître ou de remettre en question ses connaissances. L'Université sauvage est le lieu privilégié où le savoir tient table ouverte et où chacun est invité à venir librement prendre sa part des festivités.

4. Les principes de l'expansion du savoir

L'US révoque toute organisation policée et policière du savoir. Cela implique l'absence de toute structure fixe, remplacée par des structures spontanées soumises à une critique permanente. Aucun universitaire ne peut recenser sur liste close son cheptel d'universitaires. Par cristallisation autour d'un thème, ou par affinités électives, les séminaires se fondent et se refondent : le vent souffle où il veut. Il n'y a plus de local assignable à l'US. Le lieu n'est qu'un accident, l'essentiel reste l'espace temps où se déploie la connaissance : devient université tout moment localisable où le savoir entre en effervescence.

Finalité externe de l'US

Elle sera subordonnée à sa finalité interne étant entendu que cette subordination est la seule condition véritable de l'autonomie et de la liberté universitaires. Tout universitaire sera libre, sur proposition de la société et selon son bon plaisir, de quitter l'université pour acquérir un statut fonctionnel à l'intérieur de la hiérarchie sociale.

L'acquisition d'un tel statut sera liée à un « examen » organisé à l'extérieur de l'US dans un esprit prospectif.

L'US continuera donc de fournir à la société ses cadres (en tant qu'ils manifestent une convergence optimale du savoir et du savoir-faire), mais avec une efficacité accrue.

En effet, le caractère rétrospectif de l'examen traditionnel entretenait une certaine inadaptation du savoir au savoir-faire ; au moment de s'initier au savoir-faire, le savoir de l'étudiant fraîchement diplômé lui servait surtout à critiquer le savoir-faire qu'on lui demandait d'assurer. D'une part, l'examen ne portait jamais que sur une fraction minimale des connaissances censément acquises ; d'autre part, il était distribué par des gens qui, pour n'y avoir jamais mis la main, étaient radicalement incompetents à tester les aptitudes du candidat à un savoir-faire en prolongement virtuel de son savoir.

L'examen prospectif minimise cette inadaptation. D'une part, il est organisé par ceux qui sont les plus qualifiés à tester les aptitudes au savoir-faire ; d'autre part, l'examen organisé dans cet esprit prospectif testera l'aptitude du candidat à opérer la synthèse ouverte de son savoir acquis en fonction d'un savoir-faire requis (ce qui est essentiel dans la perspective d'un recyclage permanent).

Il reste entendu que cet examen prospectif, tant au niveau du déroulement que du contenu des épreuves, ne concerne en rien l'université sauvage.

[1] Que signifie exactement « Université ouverte à tous » ? Cette formule définit bien sûr un état de démocratisation totale. Tout un chacun peut devenir universitaire ; c'est-à-dire participer à temps plein à l'expansion du savoir, soit relativement au savoir lui-même, dans un but d'accroissement de celui-ci, soit relativement à une fonction sociale, dans un but de transmutation du savoir en savoir-faire.